

2022-20307020	0673739135	2021	EUR	22.18.19	m02-f-p	22/08/2022	33		C-cap 1
---------------	------------	------	-----	----------	---------	------------	----	--	---------

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0673739135	P.	U.	D.	C-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **OXYGEN DEVELOPMENT**

Forme juridique: **Société anonyme**

Adresse: **AVENUE DES COMMUNAUTES**

N°: **100**

Code postal: **1200**

Commune: **Woluwe-Saint-Lambert**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0673739135**

DATE **31/03/2017** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

approuvés par l'assemblée générale du **17/05/2022**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2021

au

31/12/2021

Exercice précédent du

01/01/2020

au

31/12/2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **33**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans
objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.6, 6.8,
6.12, 6.14, 6.17, 6.18.2, 6.20, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Compagnie du Bois Sauvage SA
représenté par **BENOIT DECKERS, administrateur**

Signature
(nom et qualité)

MARC CROHAIN
ADMINISTRATEUR

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

CROHAIN MARC

RUE DU JARDINAGE 104, 1082 Berchem-Sainte-Agathe, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 31/03/2017, fin: 17/05/2022

B2B GROUP SA 0473.602.401

Avenue Franklin Roosevelt 113, 1050 Ixelles, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 31/03/2017, fin: 17/05/2022

Représenté par :

1. UZGEN Gabriel

Avenue FRANKLIN FOOSEVELT 113 1050 Ixelles Belgique

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE SA 0402.964.823

rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 31/07/2017, fin: 17/05/2022

Représenté par :

1. DECKERS Benoit

Avenue Xavier Henrard 43 1150 Woluwé-Saint-Pierre Belgique

VAN CRAEN PATRICK

CHEMIN DES SILEX 1, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 31/03/2017, fin: 17/05/2022

MAZARS BEDRIJFREVISOREN - REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0428.837.889

MANHATTAN OFFICE TOWER av du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

Fonction : Commissaire, début: 26/05/2020, fin: 16/05/2023

Numéro de membre : B0021

Représenté par :

1. NUTTENS Anton

Berchemstadionstraat 78 2600 Berchem (Antwerpen) Belgique

Réviseur d'entreprise, Numéro de membre : A01892

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28		
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.371.587	3.958.204
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	18.400	1.399.565
Stocks		30/36	18.400	1.399.565
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35	18.400	1.399.565
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	487.976	1.056.332
Créances commerciales		40	15.824	1.046.090
Autres créances		41	472.152	10.242
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	865.211	1.500.174
Comptes de régularisation	6.6	490/1		2.133
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.371.587	3.958.204

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	676.299	222.798
Apport	6.7.1	10/11	200.000	200.000
Capital		10	200.000	200.000
Capital souscrit		100	200.000	200.000
Capital non appelé ⁴		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves		13	20.000	20.000
Réserves indisponibles		130/1	20.000	20.000
Réserve légale		130	20.000	20.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	456.299	2.798
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	695.288	3.735.406
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	692.353	3.735.406
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	593.344	1.787.433
Fournisseurs		440/4	593.344	1.787.433
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	99.009	337.731
Impôts		450/3	99.009	337.731
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		1.610.242
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.935	
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.371.587	3.958.204

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.576.848	10.438.267
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.532.991	10.175.940
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	43.857	262.327
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	959.157	9.571.195
Approvisionnements et marchandises		60	803.848	8.984.206
Achats		600/8		4.503.965
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	803.848	4.480.241
Services et biens divers		61	146.593	404.380
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	8.716	182.609
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	617.691	867.072

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B		3.900
Produits financiers récurrents		75		3.900
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		3.880
Autres produits financiers	6.11	752/9		20
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	6.471	89.089
Charges financières récurrentes	6.11	65	6.471	89.089
Charges des dettes		650	4.338	53.952
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	2.133	35.137
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	611.220	781.883
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	157.719
Impôts		670/3	157.719	196.290
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		20.897
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	453.501	606.490
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	453.501	606.490

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	456.299	1.602.798
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	453.501	606.490
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	2.798	996.308
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	456.299	2.798
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		1.600.000
Rémunération de l'apport		694		1.600.000
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P (100)	XXXXXXXXXXXXXX 200.000	200.000

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions

Titres de catégorie A SANS DESIGNATION DE VALEUR NOMINALE
Titres de catégorie B SANS DESIGNATION DE VALEUR NOMINALE

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	100.000	1.000
	100.000	1.000
8702	XXXXXXXXXXXXXX	2.000
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101) 8712	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
BESIX REAL ESTATE DEVELOPMENT SA AVENUE DES COMMUNAUTES 100 1200 Bruxelles 20 Belgique 0435.351.341	ACTIONS CAT A	1.000	0	50,00
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE SA RUE DU BOIS SAUVAGE 17 1000 Bruxelles 1 Belgique 0402.964.823	ACTIONS CAT B	1.000	0	50,00

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

 Emprunts subordonnés

 Emprunts obligataires non subordonnés

 Dettes de location-financement et dettes assimilées

 Etablissements de crédit

 Autres emprunts

Dettes commerciales

 Fournisseurs

 Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

 Emprunts subordonnés

 Emprunts obligataires non subordonnés

 Dettes de location-financement et dettes assimilées

 Etablissements de crédit

 Autres emprunts

Dettes commerciales

 Fournisseurs

 Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

 Emprunts subordonnés

 Emprunts obligataires non subordonnés

 Dettes de location-financement et dettes assimilées

 Etablissements de crédit

 Autres emprunts

Dettes commerciales

 Fournisseurs

 Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	99.009
9076	
9077	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer - intérêts et frais bancaires 12/2021

Exercice
2.935

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Immeuble résidentiel

Ventilation par marché géographique

Belgique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	1.532.991	10.175.940
	1.532.991	10.175.940
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	8.716	2.101
Autres		641/8		180.508
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice
9134	157.719
9135	90.000
9136	
9137	67.719
9138	
9139	
9140	

Exercice

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	66.124	1.060.785
9146	502.709	3.019.638
9147		
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Placements de trésorerie

- Actions
- Créances

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

- Produits des immobilisations financières
- Produits des actifs circulants
- Autres produits financiers
- Charges des dettes
- Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

- Plus-values réalisées
- Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		51.920
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.168
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

~~La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*~~

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations:

-

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

BESIX REAL ESTATE DEVELOPMENT SA
av des Communautés 100
1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique
0435.351.341

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

BESIX REAL ESTATE DEVELOPMENT SA
Avenue des Communautés 100
1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique
0435.351.341

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus petit

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

I. Frais d'établissement

En principe, les frais d'établissement sont pris en charge au terme de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

II. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire, prorata temporis, aux taux admis par l'administration fiscale.

IV. Immobilisations financières

Les participations sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires inclus.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée.

La méthode d'évaluation utilisée pour une participation est employée systématiquement d'exercice à exercice, sans modification sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation.

Le critère de base de cette évaluation individuelle est l'actif net de la société en cause, accessoirement la rentabilité présente, ou au moins les perspectives de rentabilité prochaine de la société.

Lorsqu'il apparaît que la valeur d'inventaire d'une participation est supérieure à son évaluation et que la moins-value ainsi dégagée présente

un caractère durable, il est procédé à une réduction de valeur.

VI. Stocks et Commandes en cours d'exécution

Les biens immeubles destinés à la vente sont évalués à leur coût de revient, lequel comprend outre le prix d'acquisition des terrains, les coûts directs et indirects liés à leur conception et à leur réalisation et les charges financières relatives aux capitaux spécifiquement empruntés pour en financer la construction. Cette incorporation cesse dès que le bien est totalement achevé.

Les ventes des biens immeubles sont actées sur base du compromis de vente, à la date de levée des conditions suspensives éventuelles.

Le résultat des biens vendus sur plan ou en construction est acté au fur et à mesure de l'accomplissement des obligations de la société vis à

vis de l'acquéreur sans qu'il soit fait de distinction entre la partie du prix relative au terrain et celle relative aux constructions, étant entendu que ces éléments sont indissociables, la valeur du terrain étant conditionnée par la construction à y ériger.

Le degré d'accomplissement des obligations est déterminé par le rapport entre les coûts relatifs à la période se terminant à la date de clôture de l'exercice et le total du coût de revient prévisionnel.

La société appliquera également ces règles, pour sa quote-part, en ce qui concerne les promotions développées en société momentanée.

VII. Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

IX Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont actées à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation d'actif

Ce poste comprend les prorata de charges exposés au cours de l'exercice mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur et les prorata de

produits à percevoir au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

VII. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Des provisions sont constituées éventuellement pour les litiges en cours.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont revues régulièrement et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

IX Dettes à un an au plus

Ces dettes sont actées à leur valeur nominale.

IX. Comptes de régularisation de passif

Ce poste comprend les prorata de charges à exposer au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé et les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

Actifs et passifs en devises étrangères

Les actifs et passifs en devises sont enregistrés au cours comptable prévalant à la date de comptabilisation de l'opération.

En fin d'exercice :

-les immobilisations et les éléments incorporés aux stocks sont maintenus au taux de change historique ;

-les autres éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours moyen du marché réglementé du dernier jour ouvrable de l'exercice.

Un écart de conversion est dégagé sur les éléments d'actif et de passif.

Seul l'écart négatif est acté en charges financières au compte " Ecart de conversion ".

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



OXYGEN DEVELOPMENT S.A.
Avenue des Communautés 100
1200 Bruxelles
RPM : 0673.739.135

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MAI 2022**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de gestion de notre société et de proposer à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

1. Activités

Le projet est finalisé. Les dernières réceptions provisoires ont eu lieu en 2020. La réception définitive des parties communes est prévue en juin 2022.

Tout est vendu à l'exception de 4 emplacements de parking.

2. Comptes annuels et affectation du résultat

Le total de l'actif s'élève à 1.371.586,76 EUR. Il comprend la rubrique « immeubles destinés à la vente » pour 18.399,57 EUR, le solde étant constitué principalement de créances commerciales et de trésorerie.

Le passif comprend les capitaux propres et les dettes à concurrence respectivement de 676.298,75 EUR et 692.352,89 EUR.

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 453.500,86 EUR. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 2.797,89 EUR, le bénéfice à affecter est de 456.298,75 EUR que nous vous proposons de reporter sur l'exercice suivant.

3. Déclarations en application de l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations, nous précisons que :

- La société ne développe pas d'activités dans le domaine de la recherche et du développement, elle n'a pas de succursale et n'utilise pas d'instruments financiers ;

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

- Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement n'est survenu et nous n'avons connaissance d'aucune circonstance susceptible de modifier de manière importante le résultat, la situation financière ou le développement de la société;
- Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée proviennent de la concentration de son activité sur un seul projet et donc des risques spécifiques liés à l'activité de promotion immobilière.

4. Approbation des comptes annuels

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Nous vous proposons de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat en 2021, étant :

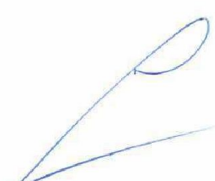
- La SA B2B Group, représentée par Monsieur Gabriel ÜZGEN ;
- Monsieur Marc CROHAIN ;
- La SA Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Monsieur Benoît DECKERS ;
- Monsieur Patrick VAN CRAEN ;
- Mazars Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Anton NUTTENS

6. Nominations

Nous vous proposons de renouveler pour un terme de trois (3) ans les mandats d'administrateur de :

- La SA B2B Group, représentée par Monsieur Gabriel ÜZGEN ;
- La SA Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Monsieur Benoît DECKERS ;
- Monsieur Patrick VAN CRAEN ;

Nous vous proposons de nommer la SRL MACCO, représentée par Monsieur Marc CROHAIN, comme Administrateur pour une durée de trois (3) ans.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Fait à Bruxelles, le 03 mai 2022



B2B GROUP SA*
Administrateur A
*Représentée par M. Gabriel ÜZGEN



COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE SA**
Administrateur B
*Représentée par M. Benoit DECKERS



Marc CROHAIN
Administrateur A



Patrick VAN CRAEN
Administrateur B

RAPPORT DES COMMISSAIRES

mazars

Berchemstationstraat 78
2600 Anvers
Belgique
Tél: +32 (0)3 230 31 55
www.mazars.be

Oxygen Development SA

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2021

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Oxygen Development SA
Numéro d'entreprise: BE0673.739.135

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Oxygen Development SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Oxygen Development SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 mai 2020 conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.371.586,76 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 453.500,86.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Oxygen Development SA

Numéro d'entreprise: BE0673.739.135

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Oxygen Development SA

Numéro d'entreprise: BE0673.739.135

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- La société n'utilise pas de comptes de droits et engagements hors bilan. L'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan s'appuient sur la confirmation de la direction et de tiers en la matière. Par ailleurs et sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de remise au commissaire et aux actionnaires des pièces requises ainsi que de convocation de l'assemblée générale. Le commissaire n'était pas invité pour l'assemblée générale. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Oxygen Development SA

Numéro d'entreprise: BE0673.739.135

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 4 août 2022

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

Signé électroniquement

par Nuttens Anton

Emanuel V

Date : 04-08-2022

11:31:22

Anton Nuttens

Réviseur d'Entreprises